



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 022-19

Objet : RS - Mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat mixte des stations des Bauges

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochemaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 022-19

objet **RS - Mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat mixte des stations des Bauges**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que la compétence relative aux activités de sports et de loisirs de montagne exercée par Grand Chambéry a été transférée au Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) par arrêté préfectoral du 11 octobre 2018.

En raison du surcroît d'activité généré par l'élargissement du périmètre du syndicat aux Aillons-Margériaz, il est proposé que Grand Chambéry mette à disposition un agent à temps complet, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 4 février 2019, pour exercer les fonctions de cadre administratif de SMSB afin d'accompagner l'équipe en place dans les domaines administratif, juridique et financier.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'activités et de sports de loisirs de montagne,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 relatif aux statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges,

Vu la délibération n° 023-18 C du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de personnel,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise à disposition à temps complet d'un agent de Grand Chambéry auprès du Syndicat mixte des stations des Bauges du 4 février 2019 au 3 février 2020,

Article 2 : **autorise** le président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir, annexée à la présente décision,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 022-19

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat mixte des stations des Bauges

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : Projet convention MAD_SMSB_2019-2020;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21743H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21743H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019